



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD QUE :

La Municipalité du Canton de Stratford a adopté le **RÈGLEMENT N° 1221 SUR LA TAXATION 2024 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LA TARIFICATION DES SERVICES, LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES, LES COMPENSATIONS, LE NOMBRE AINSI QUE LA DATE DES PAIEMENTS.**

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30 et est disponible sur le site web de la municipalité.

Ledit règlement numéro 1221 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Stratford ce dix-huitième (18^e) jour de janvier 2024.

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général/greffier-trésorier, demeurant à Lac-Mégantic déclare que j'ai publié l'avis en affichant aux endroits désignés par le conseil, entre 11 h 30 et 12 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-huitième (18^e) jour de janvier 2024.

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier